



PROCÈS-VERBAL

NOVEMBRE 2019

Le 30 octobre 2019 à 19 heures, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil,
le 4 novembre 2019 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 4 novembre 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : madame Dominique Bernard conseillère, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

SONT ABSENTS : madame Linda Paré, conseillère, et monsieur Rémi Laprise, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 7 octobre 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 112 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019 ;

- Résolution d'adjudication de l'emprunt de 112 500 \$ et l'échéancier de paiement ;
 - Coopération intermunicipale-projet d'engagement d'un coordonnateur des Services incendie des municipalités du Parc des Appalaches, résolution pour demande d'aide financière, adhésion ou pas au projet ;
 - Coopération intermunicipale-projet de partage des ressources existantes en eau potable et eaux usées, 1 résolution pour demande d'aide financière, adhésion ou pas au projet ;
 - Adoption du plan de sécurité civile, résolution ;
 - Plan de sécurité civile-volet 2-Sirène d'alerte et CITAM -système d'alerte de masse ;
 - Coopération intermunicipale-projet de partage d'une ressource en génie civil, résolution demande d'aide financière, adhésion ou pas au projet ;
 - Ouverture des soumissions pour le déneigement des bornes sèches ;
 - Engagement d'une personne pour le poste de gardienne de patinoire ;
 - Autorisation de paiement entreprise « Gouttières Appalaches », projets installation de gouttières, bâtiments La Rafale et Comptoir artisanal ;
 - Adoption d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 ;
 - Remise des formulaires « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » ;
 - Fixer une date pour l'adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021 et 2022 ;
 - Remise des états financiers au 31 octobre 2019 ;
 - Prolongement de l'aide financière à l'École internationale de musique, antenne de Saint-Fabien-de-Panet pour la session d'hiver 2020 ;
1. Varia :
 2. Comptes ;
 3. Période de questions ;
 4. Lever de la séance.

Résolution : 01-11-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

Une copie du procès-verbal du 7 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-11-2019

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.
Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Aucune

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 03-11-2019 (don pour les paniers de Noël)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de verser un don de 100 \$ à l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny dans le cadre de la guignolée 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-11-2019 (soutien financier Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de réserver divers montants dans le budget 2020 pour l'achat de services aux familles et soutien aux activités de l'organisme Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny.

Les montants réservés sont :

Soutien financier service de garde année scolaire 2020-2021

4500 \$

Procès-verbaux pour l'année 2020-journal C.L.E.F.

960 \$

Contribution activités des aînés (4 salles maximum) 700 \$

Carte d'affaires pour 2020 60 \$

QU'une partie des frais pour le service de gardes du midi, année scolaire 2020-2021, soit versée tous les deux mois lorsque le service sera donné.

Que les frais de contribution pour la publication des procès-verbaux dans le journal mensuel C.L.E.F. ainsi que la carte d'affaires soient payés en janvier 2020 (1020 \$).

Que les frais de location de la salle soient remboursés, lorsqu'une activité dans le cadre de la MADA est réalisée et confirmée par écrit par l'organisme à la municipalité (maximum 700 \$).

Que le montant de 6 220 \$ soit réservé dans le budget 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service en sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés. Fortes pluies et vents violents du 31 octobre et 1^{er} novembre 2019. Quelques travaux devront être effectués pour réparer les routes endommagées.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 05-11-2019 (résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 112 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 112 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-2011	65 700 \$
04-2011	46 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D- 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 04-2011, la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO NADEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et (la) secrétaire-trésorierère;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	6 200 \$	
2021.	6 300 \$	
2022.	6 500 \$	
2023.	6 700 \$	
2024.	6 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	80 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 04-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Résolution : 06-11-2019 (adjudication du contrat-acceptation d'une offre pour emprunt de 112 500 \$ par billets)

Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 112 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C- 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Date d'ouverture	4 novembre 2019	Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	12 novembre 2019
Montant		112 500 \$	

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 200 \$	2,150 00 %	2020
6 300 \$	2,150 00 %	2021
6 500 \$	2,200 00 %	2022
6 700 \$	2,300 00 %	2023
86 800 \$	2,600 00 %	2024

Prix : 98,006 00 Coût réel : 3,035 89 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

6 200 \$	3,050 00 %	2020
6 300 \$	3,050 00 %	2021
6 500 \$	3,050 00 %	2022
6 700 \$	3,050 00 %	2023
86 800 \$	3,050 00 %	2024

Prix : 100,000 00 Coût réel : 3,050 00 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 112 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 04-2011. Ces billets sont émis au prix de 98,006 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution : 07-11-2019 (projet de mise commun d'une ressource en sécurité incendie pour les 8 municipalités centre et sud de la MRC de Montmagny)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretonnières, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul de Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désirent présenter un projet de mise en commun d'une ressource en sécurité incendie pour les 8 municipalités du centre et sud de la MRC de Montmagny dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de mise en commun d'une ressource en sécurité incendie et d'assumer une partie des coûts ;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières organisme responsable du projet. Adoptée.

Résolution : 08-11-2019 (projet d'étude de faisabilité et de mise en place d'une coopération intermunicipale en eau potable)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretonnières, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul de Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sont intéressées à l'étude de faisabilité et de mise en place d'une coopération intermunicipale en eau potable dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton accepte de participer à l'étude de faisabilité et de mise en commun d'une coopération intermunicipale en eau potable et en eaux usées, d'assumer une partie des coûts pour les services qui seront offerts et utilisés par la municipalité ;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Le conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet. Adoptée.

Résolution : 09-11-2019 (plan en sécurité civile)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la paroisse de Sainte-Apolline reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le comité de sécurité civile de la municipalité est celui indiqué dans le plan de sécurité civile en commun (PMSCC) à l'annexe de la municipalité ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard et unanimement résolu

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Daniel Samson, chargé de projet à la MRC de Montmagny, soit adopté ;

QUE la MRC de Montmagny, sur facturation, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant les personnes désignées pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan. Adoptée.

Résolution : 10-11-2019 (acquisition d'une sirène d'alerte et/ou d'un système d'alertes et de notifications de masse-plan de sécurité civile-volet 2)

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du plan municipal de sécurité civile en commun, chaque municipalité s'engage à mettre en place des mesures permettant de réagir promptement lors de tout type de sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité s'engage à mettre en place des moyens de diffusion d'une alerte à la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est suggéré de faire l'acquisition d'une sirène d'alerte et/ou d'un système d'alertes et de notifications de masse ;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts est présentée aux 8 municipalités du sud de la MRC de Montmagny, tableaux comparatifs et plan de sécurité civile-volet 2 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton accepte de faire l'acquisition de la sirène d'alerte et l'installation du logiciel d'alerte et de notifications de masse de la compagnie Citam.

Le tout est conditionnel à ce que les frais d'acquisition et d'installation de la sirène d'alerte ainsi que les frais d'acquisition, d'installation et de formation de 2 heures du logiciel d'alerte de Citam et frais annuels d'opération (Option 2) pour trois ans soient inclus dans l'aide financière reçue, 12 000 \$ du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, volet 2. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 11-11-2019 (projet de partage d'une ressource en génie civil)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton n'est pas intéressée à participer au projet d'étude de faisabilité et de mise en place d'une coopération intermunicipale en génie civil tel que proposé par la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-11-2019 (dénéigement des bornes sèches hiver 2019-2020)

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions sont déposées pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2019-2020 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission pour chaque secteur, pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2019-2020 :

Secteur rang du Nord	Léo Couture	225 \$
Secteur rang Saint-Joseph	Aldège Guillemette	300 \$
Secteur route 216	Les Ateliers Laprise inc.	395 \$

Ces montants devront être prévus dans le budget 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-11-2019 (poste de gardienne de patinoire)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par, M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'engager madame France Couture au poste de gardienne de patinoire pour l'hiver 2019-2020. Le taux horaire, la durée et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail entre madame Couture et la Municipalité. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 14-11-2019 (autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture 10734, au montant de 1043,97 \$, à l'entreprise Gouttières Appalaches, pour l'installation de gouttières au bâtiment Comptoir artisanal. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-11-2019 (autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture 10735, au montant de 922,10 \$, à l'entreprise Gouttières Appalaches, pour l'installation de gouttières au bâtiment La Rafale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-11-2019 (adoption d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2020)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30 ;

Lundi 13 janvier	Lundi 3 février
Lundi 2 mars	Lundi 6 avril
Lundi 4 mai	Lundi 1er juin
Lundi 6 juillet	Lundi 10 août
Mardi 8 septembre	Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à la loi, je confirme que monsieur Bruno Gagné, maire, madame Dominique Bernard, conseillère au poste numéro 1, monsieur Sylvain Gagné-Bernier, conseiller au poste numéro 2, monsieur Mario Nadeau, conseiller au poste numéro 3, et monsieur Mathieu Therrien, conseiller au poste numéro 5, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 4 novembre 2019.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Résolution : 17-11-2019 (fixer une date pour l'adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que le programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 ainsi que le budget 2020 soient adoptés en séance extraordinaire, le 16 décembre 2019 à 19 h. Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal. Un avis public sera affiché aux endroits prévus à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des états financiers comparatifs au 3 novembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière, tel que demandé dans l'article 176.4 du Code municipal, dépose les rapports financiers comparatifs des revenus et dépenses au 3 novembre 2019.

Résolution : 18-11-2019 (dépôt des états financiers)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de confirmer que les rapports conciliation bancaire, bilan détaillé, rapport budgétaire détaillé comparatif ainsi qu'un rapport budgétaire détaillé d'investissement, daté du 3 novembre 2019, ont été remis à chaque membre du conseil présent et sont déposés à cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-11-2019 (renouvellement aide financière)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de renouveler la contribution de la municipalité (20% sur les frais d'inscriptions-résident de la municipalité) à l'école internationale de musique, antenne de Saint-Fabien-de-Panet, pour la session d'hiver 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Résolution : 20-11-2019 (aide financière)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU QU'un montant de 2 500 \$ soit versé à l'organisme Le Centre de plein air de

Ste-Apolline inc. comme aide financière au budget de fonctionnement pour l'année 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 21-11-2019 (loisirs intermunicipal)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adhère à nouveau au service de loisirs intermunicipal. Que des représentants de la municipalité participent aux rencontres du nouveau comité en loisir intermunicipal du Parc des Appalaches. Que la municipalité accepte d'assumer les coûts pour les services qui seront offerts et utilisés par la municipalité ou quote-part. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout, d.g. et sec.-très

Salaires du 29 septembre au 26 octobre 2019 7891.10\$

Résolution : 22-11-2019 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 31 270.27 \$ \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 23-11-2019 (levée de la séance)

Il est 20 heures 48. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Site Web : www.sainteapollinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton